



Mise en œuvre des recommandations de la revue 2009

Les résultats des BPO 2010 passés en revue avec les hommes de médias

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de la reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) a organisé le lundi 20 décembre 2010 dans la salle de conférence de la Direction Départementale de la Santé (DDS) de l'Atlantique-Littoral une conférence de presse sur le niveau d'exécution des recommandations de la revue 2009 et des Budgets Programmes par Objectifs (BPO) 2010 des secteurs eau et assainissement au Bénin.



Edito / Sommaire

EDITO

Redoubler d'efforts pour l'atteinte effective de l'OMD 7 (Objectif du Millénaire pour le Développement) pour 2015

Chers amis lecteurs, l'année 2010 aura été de façon indubitable, pour nous tous, acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement, douze mois de durs labeurs sur le chemin de la marche vers l'atteinte de l'OMD7 qui vise à assurer un environnement durable avec comme principales cibles : i) l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et l'inversion de la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ; ii) la réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique dont le niveau devra être ramené à un taux sensiblement plus bas d'ici 2010 ; iii) « la réduction de moitié à l'horizon 2015 du pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et aux services d'assainissement de base » ; iv) et l'amélioration sensible de la vie d'au moins 2/3 des Béninois vivant dans des taudis.

Ensemble, nous avons travaillé sur divers chantiers. Il s'agit notamment de : l'amélioration des taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base ; les réflexions pour l'instauration d'un cadre de bonne gouvernance dans les deux secteurs ; l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ; la conception et l'expérimentation réussie dans cinq communes pilotes (Adja Ouèrè, Avrankou, Bassila, Djougou et Porto-Novo) du dispositif de protection des zones de captage d'eau potable ; la mise en place des plans d'action de démonstration de la mise en application des principes fondamentaux de la GIRE à l'échelle de cinq sites pilotes (lagune de Porto-Novo, retenue d'eau de l'Okpara ; tête de bassin de la Sota, tête de bassin de la Mékrou et la rivière Fourigninkèrè à Natitingou) ; l'aboutissement de notre plaidoyer pour le vote du projet de loi portant gestion de l'eau au Bénin. Nous sommes parvenus à des résultats assez encourageants pour certains chantiers. Mais pour d'autres, nous sommes appelés à redoubler d'efforts et il nous reste beaucoup de chemin à faire. Le processus de délégation des crédits pour la réalisation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement de base, qui n'a pas pu être conduit à terme pour la plupart des communes du fait de la longueur des procédures financières, en est une illustration.

Nos efforts conjugués, en ce qui concerne le plaidoyer pour l'adoption de la loi portant gestion de l'eau en République du Bénin, ont été couronnés au cours du dernier trimestre de cette année avec le vote de ladite loi, le jeudi 21 octobre 2010, à l'unanimité des Honorables Députés présents à l'hémicycle. C'est le lieu pour moi d'exprimer encore une fois, au nom de l'ensemble des acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement, toute notre gratitude à l'endroit des Honorables Députés de la cinquième législature.

Désormais, le Bénin dispose d'une loi portant gestion de l'eau en phase avec le contexte de la décentralisation effective dans notre pays depuis début 2003, et qui prend en compte les préoccupations environnementales actuelles et les principes fondamentaux de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), l'approche adoptée depuis 1998 par l'Etat béninois pour assurer la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques y associés. Certes, une bonne avancée pour le secteur de l'eau en cette fin d'année, mais une avancée qui fait place, je l'espère, dans nos consciences respectives sur le rôle qui reste le nôtre pour l'appropriation de la nouvelle loi sur l'eau par touches les couches sociales de notre pays d'une part ; et l'articulation parfaite des différentes interventions ou actions du secteur de l'eau avec l'approche de la GIRE et de ses principes cardinaux d'autre part. C'est la raison pour laquelle, j'exhorte chaque acteur du secteur de l'eau pour la mise en place dès 2011 des textes d'application de cette nouvelle loi, la vulgarisation et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes sur son contenu au moyen de supports et canaux appropriés dans les toutes les contrées du territoire national, et sa mise en application effective pour le bien être de toute la population béninoise et l'assurance de la gestion durable des ressources en eau du pays.

Sur le plan de l'assainissement, il convient de reconnaître qu'en dépit des efforts que ne cesse de déployer les services centraux et déconcentrés de la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), les résultats enregistrés au cours de l'année restent insuffisants pour permettre à notre pays d'être au Rendez-vous de 2015 pour l'atteinte des OMD y afférent. Nous sommes tous conviés donc à une mise en synergie de nos contributions et de nos efforts pour inverser la tendance actuelle, qui se trouve renforcée par la baisse continue et ce d'une année à l'autre des financements mobilisés au profit de ce secteur. Cela y va de l'intérêt de notre pays, d'autant plus que l'assainissement constitue un élément majeur qui participe à la sauvegarde de la dignité humaine d'une part ; et à la préservation de la santé et des capacités productives des populations. D'où la nécessité pour nous tous d'œuvrer à amener l'ensemble des populations béninoises à faire de l'assainissement une véritable cause nationale.

L'espoir reste toutefois permis. Nous devons dès maintenant faire le bilan du parcours réalisé de l'adoption des OMD à fin 2010, et en tirer les leçons qui s'imposent, dans le but d'apporter des solutions conséquentes aux obstacles à surmonter en vue de pouvoir atteindre les OMD relatifs à l'assainissement de base d'ici 5 ans. Je m'en voudrais de terminer mes propos sans vous souhaiter, au seuil de la nouvelle année 2011, les meilleurs vœux de santé et de prospérité et de paix du réseau PNE-Bénin.

Armand HOUANYE

Sommaire :

- Editorial.....Page 2
- Lu pour vous.....Page 2
- Analyse
- Mise en oeuvre des recommandations de la revue 2009Page 3
- Actualité
- Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement.....Page 4
- Reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissementPage 5
- Formation internationale sur la GIRE 2010...Page 6
- Calcul du taux de desserte en eau potable en milieu rural au BéninPage 7
- Valorisation intégrée d'ouvrage d'AEP dans la commune de LokossaPage 8
- Revalorisation du secteur assainissement au BéninPage 9
- Tribune des partenaires
- Réalisation programmation communale ouvrages d'AEP.....Page 9
- Conseils et Innovations
- Page publicitaire et formulation de vœux.....Page 10
- Concept et Latrines ECOSAN.....Page 11

Lu pour vous

1,8 Million de personnes affectées par les inondations en Afrique de l'Ouest et du centre en 2010

En Afrique de l'Ouest et centrale, 1,8 million de personnes ont été affectés par les inondations a indiqué le Bureau de la coordination des affaires humanitaires – OCHA : soit environ 1,6 million des personnes affectées en Afrique de l'Ouest et 220 000 en Afrique centrale.

«Le nombre de personnes touchées par les inondations en 2010 montre une augmentation de 100 % par rapport à 2009, a indiqué la porte-parole d'OCHA, Elysebeth Byrs, lors d'une conférence de presse, à Genève, en Suisse. Le Bénin reste le pays le plus affecté avec plus de 700 000 personnes sinistrées.

La porte-parole d'OCHA a souligné la nécessité de collecter plus de ressources financières afin de répondre à l'urgence. Selon l'Organisation mondiale de la santé – OMS, plus de 52 000 cas de choléra ont été détectés depuis juin 2010 en Afrique de l'Ouest.

Analyse

Mise en œuvre des recommandations de la revue 2009

Les résultats des BPO 2010 passés en revue avec les hommes de médias

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de la reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, le PNE-Bénin a organisé le lundi 20 décembre 2010 dans la salle de conférence de la Direction Départementale de la Santé (DDS) de l'Atlantique-Littoral une conférence de presse sur le niveau d'exécution des recommandations de la revue 2009 et des Budgets Programmes par Objectifs (BPO) 2010 des secteurs eau et assainissement au Bénin.

Quel est le niveau de mise en œuvre des BPO 2010 des secteurs de l'eau et de l'assainissement en termes de prévisions et de réalisations ? Quels sont les progrès réalisés par rapport à la mise en œuvre de l'outil BPO ? Quelle appréciation peut-on en faire par rapport à 2009 ? Quel est le bilan du transfert des ressources vers les communes ? Autant de questions auxquelles M. Samari BANI, Directeur Général de l'Eau (DGEau) et M. Gabriel KPINSOTON, Chef service Hygiène et Assainissement de la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) ont apporté des éléments de réponse.

S'agissant du niveau de mise en œuvre du BPO 2010 du secteur de l'eau, le Directeur Général de l'Eau note qu'à la date du 15 septembre 2010, 494 Equivalent Point d'Eau (EPE) ont été réalisés au total. Ce chiffre inclut 248 EPE issus des reports de 2009. En termes de prévisions à fin décembre 2010, signale M. Samari BANI, la programmation courante atteindra une réalisation de 46% ; tandis que les reports physiques de 2009 pourront être achevés à 90%. Sur la base de ce qui précède, il est espéré 1572 EPE pour fin 2010 contre 1884 en 2009.

Quant à la consommation financière, il espère qu'à la fin de l'année 2010, un taux d'exécution financière de 42% serait atteint sur le crédit courant contre 63,84% en 2009.

Pour ce qui est du transfert des ressources vers les communes, le Directeur Général de l'Eau a expliqué que les ressources affectées aux communes sont destinées à réaliser 58 nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine pour un montant de 318 millions et à assurer les frais de prestation des ONG qui réalisent l'Intermédiation Sociale (ImS). Il a précisé que seules les ressources financières du Programme Pluriannuel d'appui aux secteurs de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA) et de la Banque Africaine de Développement



Membre du présidium lors de la conférence de presse

ment (BAD) sont concernées par ce transfert. Il s'agit pour le PPEA de 33 communes et pour la BAD de 3 communes.

Outre les préoccupations sus évoquées, le Directeur Général de l'Eau a abordé d'autres points tels que, la signature à la date du 20 décembre 2010 146 contrats d'affermage sur un parc de 349 AEV dans 22 communes, les difficultés que rencontrent certaines communes qui ont du mal à libérer leur contribution pour la réalisation des ouvrages et les modes de calcul du taux de desserte en eau potable et du taux de panne des ouvrages qui ont été révisés sur la base de formules mathématiques qui corrige les insuffisances liées à neuf thématiques. Après avoir exprimé sa satisfaction par rapport au vote de la loi portant gestion de l'eau en République du Bénin, il a fait savoir que la formalisation d'un cadre de concertation sur la gouvernance du secteur AEPHA est en cours et que l'élaboration du PANGIRE est dans sa phase finale. Il a fustigé les longs délais de traitement des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO).

Le Chef service Hygiène et Assainissement, quant à lui, estime que les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du BPO du secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement de base sont plus ou moins satisfaisants par rapport aux

résultats de 2009. Cela est illustré par deux niveaux d'indicateurs que sont : le niveau de consommation des crédits 2010 et le niveau d'atteinte des indicateurs d'accès des populations à l'assainissement. Pour le taux de consommation des crédits et le taux d'accès des populations à l'assainissement, le taux d'exécution pour l'exercice 2010 est respectivement de 79% et 42% contre 69% et 39% en 2009. Toutefois, il attire l'attention des acteurs du secteur sur le fait que l'évolution d'un pas de 2% en moyenne chaque année au Bénin ne garantit pas l'atteinte des OMD, étant donné que, si rien ne change la tendance, le Bénin va évoluer de 10% pour les 5 années à venir et se retrouver au taux de 53% environ alors que le taux projeté pour l'atteinte des OMD en 2015 est de 69%.

M. KPINSOTON a rappelé à l'auditoire que depuis 2009, la DHAB a entièrement transféré aux communes les compétences en matière de maîtrise d'ouvrage d'assainissement. Il a, de ce fait, présenté la situation des ressources transférées aux communes dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage communal en matière d'assainissement de base. Cette situation se présente comme suit :

- en 2008 : 200 millions de CFA pour 24 communes ;
- en 2009 : 300 millions de FCFA

- pour 31 communes ;
- en 2010 : 332 millions de FCFA pour 22 communes ;
- en 2011 : 378 millions de FCFA pour 30 communes.

Il souligne que de 2008 à 2010 environ 200 millions de FCFA ont été délégués aux Services d'Hygiène et d'Assainissement de Base (SHAB) pour mener des activités de promotion d'hygiène et d'assainissement et d'appui-conseil aux communes. Analysant la performance des communes, il fait remarquer qu'alors que le taux d'exécution des crédits délégués en 2010 aux Services d'Hygiène et d'Assainissement de Base (SHAB) est de 98%, celui relatif aux ressources transférées aux communes est à peine de 43%. Il a profité de l'occasion pour informer l'assistance sur la finalisation de la Politique nationale d'Assainissement pour laquelle un comité interministériel a été mis en place et un cabinet recruté pour l'étude sur l'analyse diagnostique de la situation.

Il a également porté à la connaissance des participants l'important appui obtenu des partenaires par la DHAB pour la déconcentration et l'équipement de son laboratoire afin que celui-ci puisse s'acquitter de sa mission de contrôle de la qualité des eaux de boisson. Des équipements, des réactifs et des kits d'analyse ont été positionnés au niveau des zones sanitaires pour des interventions rapprochées.

Enfin, il a indiqué que, dans le cadre de la reddition des comptes pour l'équité et la bonne gouvernance qui passe par la programmation communale, la DHAB a produit un guide de programmation communale pour l'élaboration du « Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) ». Ce Guide a été validé et disséminé dans les 77 communes du Bénin. Ce qui permet à certaines communes d'élaborer aujourd'hui leur PHAC.

Rachel ARAYE
AT/ PNE-Bénin

Actualité

Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement

L'ONG AFA et Humphrey Program au chevet des populations de Copargo

Le Humphrey Program, un des programmes de bourses du Gouvernement américain, a construit dans la commune de Copargo en collaboration avec l'ONG AFA des latrines et distribué d'importants matériels pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base.

Dans l'optique d'améliorer la santé des populations dans la Commune de Copargo dans le département de la Donga, l'ONG AFA a signé un partenariat avec Humphrey Program dont l'objectif est de stimuler le leadership et des changements positifs dans le monde. Ainsi, Humphrey Program a appuyé l'ONG AFA de février 2009 à février 2010 techniquement et financièrement pour la construction de latrines, la distribution de bidons et de seaux munis de robinet aux populations de ladite commune.

D'un montant global de trois millions six cent soixante dix mille neuf cent soixante quinze francs CFA (3 670 975), l'appui financier de Humphrey Program a permis d'une part, la construction

de 8 cabines de latrines, l'utilisation rationnelle de l'eau de boisson à domicile et la promotion du lavage des mains à l'eau et au savon et de mettre à la disposition de 39 ménages du village de Taneka Beri des seaux munis de robinet (Poste d'Eau Potable) et de bidons de 25 litres d'autre part.

L'école étant le lieu privilégié d'éducation et celui où les enfants, futurs cadres de la nation, passent le plus de temps, vingt deux écoles primaires (61 classes) de la commune ont bénéficié des matériels de promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Ainsi, chacune des 61 classes de la circonscription scolaire de Copargo sélectionnées, a reçu des matériels composés d'un bidon de 25 litres, d'un seau de 40 litres muni de robinet, d'un seau de 21



Une famille, contente d'avoir de l'eau potable à travers Humphrey Program-AFA

litres pour recueillir l'eau usée et d'un autre de 2 litres pour contenir la cendre ou le savon.

Aux cérémonies de remise des matériels et cabines de latrines qui se sont déroulées de Mai 2009 à Janvier 2010 d'une part et de Février à Mars 2010 d'autre part,, les autorités locales ont, au nom des populations,

exprimé à l'endroit du Gouvernement américain et des responsables de l'ONG AFA, leur profonde gratitude et souhaité que leurs interventions s'étendent à d'autres secteurs.

**Gabriel KPADONOU
HOUNSA/ DHAB**

Témoignage des autorités locales du village de Taneka Beri

- Sa Majesté Chayerou Gori, Roi de Taneka Beri Chakorou : « Nous sommes très contents de ces latrines et nous allons les garder très soigneusement ».
- Sa Majesté Tunga Sawa, Roi de Taneka Beri Tinaga : « C'est la première fois que nous avons eu de latrines dans ce village. Que Dieu bénisse nos donateurs ».
- Sa Majesté Roi de Taneka Beri Sesseha : « Avec ces latrines nous avons fini avec les morsures de reptiles quand nous allions dans la brousse la nuit pour déféquer ».
- Namari, Chef Traditionnel : « Ces latrines vont nous protéger contre les morsures des serpents qui surviennent lors des défécations dans la brousse ».
- Ibrahim Awali, Chef d'Arrondissement (CA) de Copargo : « Ces latrines contribueront à la santé des populations » au lieu de « Ces latrines contribueront à la santé des populations et au tourisme dans notre village »
- Seibou Idrissou, Maire de Copargo : « Je remercie le programme Humphrey et l'ONG AFA. Ces latrines sont les premières construites à Taneka Beri ».



Cérémonie d'inauguration de latrines à Taneka Beri

Actualité

Reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement

Le PNE-Bénin outille les hommes des médias

Les vendredi 15 et samedi 16 octobre 2010 d'une part, et les lundi 18 et mardi 19 octobre 2010 d'autre part se sont déroulées respectivement à l'Hôtel « La Colombe » de Parakou et au Motel d'Abomey, deux sessions de formation des femmes et hommes des médias sur le thème : « Médias et reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ».



Photo de famille des participants à la session de formation du Nord

Informers les hommes des médias de l'initiative de la reddition des comptes en cours au Bénin dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, les outiller à amener les dirigeants à rendre compte de leur gestion dans ces secteurs et enfin les aguerrir pour une participation qualitative à la 2ème édition du concours des médias sur l'eau, l'assainissement et la GIRE. Tels sont les principaux objectifs des sessions de formation organisées par le PNE-Bénin en collaboration avec le Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA) à travers l'exécution du Programme Pluriannuel d'Appui aux secteurs de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA) Financées par l'Ambassade des Pays Bas, les deux sessions de formation s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par le PNE-Bénin et ses partenaires pour l'atteinte des OMD au Bénin. Pour parvenir à ces objectifs, les organisateurs ont retenu plusieurs communications qui portent sur les thèmes suivants : « Etat des lieux de la reddition des comptes au Bénin », « Initiative sur la reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement au niveau lo-

cal », « Lecture et analyse du budget des communes » et « Présentation sur le PNE-Bénin , le RJBEA et la 2ème édition du concours des médias ». Les travaux en groupe quant à eux ont porté sur « L'évaluation du budget et du bilan d'exercice de certaines communes » et « Les échanges sur le rôle des médias en matière de contrôle citoyen ».

Au cours de la communication sur « Etat des lieux de la reddition des comptes au Bénin », le Consultant-Formateur, spécialiste des questions de redevabilité, a mis l'accent sur la définition du concept de reddition des comptes , sa genèse, son évolution, son importance, ses facteurs de réussite avant de présenter un état des lieux en matière de reddition de comptes au Bénin. Un temps fort de

la communication a été l'inventaire de quelques textes de loi qui prescrivent la reddition des comptes. Après sa communication et les échanges qui s'en sont suivis, il a rappelé les raisons pour lesquelles les femmes et hommes des médias ont un rôle important à jouer en la matière. Au nombre de ces étapes figurent la détermination du point d'entrée, l'obtention de l'information, l'analyse de l'information, la diffusion de l'information, la mobilisation des énergies et la négociation du changement.

La deuxième communication intitulée « Initiative sur la reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement au niveau local », a permis de faire le point de la situation sur la reddition de comptes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement au niveau local. Dans un premier temps, il a été précisé le contexte, les objectifs, les cibles et les partenaires de l'initiative en cours avant d'énumérer les réalisations concrètes faites dans les communes de Dogbo, Sinendé et Ouinhi.

Une troisième communication a porté sur « Lecture et Analyse du budget ». Au cours de cette communication, il a été question d'expliquer le lien existant entre la reddition des comptes et le budget et insisté sur le fait que le budget est par excellence l'outil indiqué pour faire la reddition de

compte d'où la nécessité pour les journalistes de savoir s'en servir. Après l'introduction, le communicateur a défini la notion de budget avec les participants et partagé avec eux certains principes budgétaires. Après les principes, le communicateur s'est appesanti sur le rôle du budget, la nomenclature budgétaire et comptable des communes et la structure du budget communal. Enfin, il a proposé aux participants, l'outil APPETEET qui permet de faire du contrôle citoyen.

Les secondes journées des sessions ont permis aux participants de s'imprégner de l'historique du PNE-Bénin, de sa mission et de ses axes d'action, de ses stratégies d'action et de ses organes. Les interventions du PNE-Bénin, ses actions de plaidoyer et d'information ajoutées aux alliances stratégiques qu'il noue pour atteindre ses objectifs ont également fait l'objet du menu de cette quatrième communication. Aussi, la naissance et l'organisation du RJBEA ont-elles été exposées aux participants. Enfin, une présentation a été faite sur la deuxième édition du concours des médias sur l'eau, l'assainissement et la GIRE au Bénin et a pris en compte les points suivants : contexte, objectifs, résultats, partenaires, cibles du concours, dotation et gestion du concours.

Dans l'ensemble, les deux formateurs ont permis de développer les capacités d'une soixantaine de journalistes béninois sur les thématiques traitées par les formateurs.

Bonaventure KITI/ RJBEA

L'outil APPETEET

C'est un outil conçu pour aider les acteurs de la société civile qui se sont engagés dans le contrôle citoyen. Il leur permet de procéder à l'analyse complète du budget de la commune et d'apprécier la politique de développement organisée par les autorités communales. Il s'agit, à partir de cet outil, d'analyser :

- l'adéquation: comment le budget a-t-il été confectionné par grande ligne retenue? Le montant associé à telle ligne budgétaire permet-il de conduire la politique retenue?
- la priorité: les priorités communales correspondent-elles aux affectations budgétaires? Par simple lecture des pourcentages; en déduire les postes les mieux garnis ainsi que ceux qui en sont les moins? Les priorités correspondent-elles aux promesses et besoins réels remontés des populations?
- la progressivité: le budget a-t-il connu des améliorations par rapport à ceux des ans passés? Au niveau de quels secteurs? En relation avec les secteurs devenus prioritaires avec le temps?

Actualité

Formation internationale sur la GIRE 2010

L'ASDI et Ramboll Natura en collaboration avec le GWP/AO renforcent les capacités des acteurs du secteur de l'eau de dix pays de l'Afrique de l'Ouest

Du 11 au 29 Octobre 2010 en Suède, avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi), l'ONG internationale Ramboll Natura en collaboration avec le Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/AO) a renforcé les capacités de vingt huit acteurs du secteur de l'eau venus de 10 pays de la sous-région ouest africaine. Cette formation sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) vise à stimuler son développement dans les pays respectifs des participants.

Organisatrice de la Formation Internationale sur la GIRE depuis 2006 avec la collaboration du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/AO), l'ONG internationale Ramboll Natura, a accueilli du 11 au 29 Octobre 2010 à Stockholm, la 5ème promotion pour la première phase de ladite formation. Financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi), cette formation vise à soutenir et stimuler le développement de la GIRE dans les pays respectifs des participants.

Au nombre de vingt huit, les participants à cette première phase de la formation sont venus de dix pays de l'Afrique de l'ouest. Il s'agit du Bénin, du Burkina-Faso, du Sénégal, du Mali, de la Côte-d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée-Conakry, de la Mauritanie et du Togo. Ils sont des ingénieurs en équipement rural ou hydraulique, des agents d'ONG ou de directions générales de l'eau. Certains d'entre eux sont agents des directions en charge des processus de planification et de la mise en œuvre du Plan d'Action National de la GIRE (PAN-GIRE) ou des Finances et



Photo de famille des participants à la formation

de l'économie. D'autres des services de l'aménagement du territoire ou des enseignants universitaires, voire des journalistes et élus locaux.

Pendant ces trois semaines de formation, les participants ont eu droit à des modules de connaissance qui ont porté sur divers thèmes. Le concept de la GIRE et ses principes, la gestion du changement et la communication, les services écologiques, l'assainissement écologique, l'Eau et le droit, eau et conflits, assainissement et financement et la gestion par bassin ont fait l'objet de communications présentées par des experts suédois, français et africains. En dehors des modules, les participants ont bénéficié de supports pédagogiques relatifs à

des jeux de rôles sur la négociation, la planification économique et l'étude de cas sur la gestion du bassin EMAN qui a constitué le cas pratique des connaissances acquises au cours de la formation. Il reste important de signaler que la formation a été une occasion pour les représentants des dix pays de l'Afrique de l'ouest de s'imprégner des expériences de la Suède et de la France en matière de gestion et de maîtrise des ressources en eau d'une part et de s'informer sur ce qui se fait dans tous les autres pays de la sous région d'autre part pour l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau dans leur pays respectif. Au terme de la formation, plusieurs recommandations ont été formulées. Il

s'agit notamment de :

- la promotion de la mise en place et du fonctionnement effectif, dans nos pays respectifs, d'un système de collecte et de gestion des données sur les ressources en eau pour leur suivi et leur maîtrise ;
- l'intégration des questions liées à l'eau et à l'assainissement dans les programmes de formation ;
- la mobilisation des populations au niveau local autour d'actions d'éco-municipalité pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- l'engagement de moyens conséquents pour la vulgarisation de la technologie ECOSAN dans chaque pays afin de mieux gérer l'assainissement ;
- l'encouragement des élus locaux, des décideurs au niveau local à participer à de telles formations pour mieux développer leur municipalité.

La première phase de la formation GIRE 2010 a pris fin avec une grande satisfaction des participants qui seront, du 7 au 18 Février 2011, au Bénin pour la phase africaine de ladite formation. A cet effet, le Partenariat PNE-Bénin, en sa qualité de maître d'œuvre délégué pour l'organisation de la phase IV de la formation, s'attèle à accueillir les participants.

Rachel ARAYE
(AT/PNE-Bénin)

Actualité

Calcul du taux de desserte en eau potable en milieu rural au Bénin

Une préoccupation de la Direction Générale de l'Eau

Les 24 et 25 novembre 2010, la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) a organisé à l'hôtel NIFUR de Bohicon un atelier sur le calcul du taux de desserte en eau potable en milieu rural. Ont pris part à cette importante rencontre une soixantaine de participants venus des structures intervenant dans le secteur de l'eau sur toute l'étendue du territoire national.

Mieux apprécier les efforts déployés en milieu rural par les acteurs du secteur de l'eau dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Bénin à travers une bonne identification, une connaissance accrue et une évaluation claire des populations cibles. Tel est l'objectif visé par la DG-Eau en organisant cet atelier. De même, ledit atelier visait à définir et calculer de façon réaliste le taux de desserte en eau potable de 2002 à 2009 en milieu rural, à mettre en évidence les disparités entre les communes et départements pour l'atteinte des OMD et à évaluer les réalisations futures en vue de l'atteinte de ces objectifs d'ici 2015.

Venus des structures intervenant dans le secteur de l'eau sur toute l'étendue du territoire, les participants à cet atelier ont délibéré

sur les bases à retenir pour le calcul du taux de desserte en milieu rural à savoir : population cible en milieu rural, fonctionnalité des ouvrages, ouvrages en situation particulière, norme de desserte, Postes d'Eau Autonome (PEA) privés, branchements particuliers, puits modernes, unité géographique de base et enfin la formule de calcul. Précisons que l'atelier a été suivi immédiatement d'une phase d'opérationnalisation des décisions prises. Cette phase a duré du 25 (après-midi) au 27 novembre 2010 et a réuni les Chefs de la Cellule Informatique et du Suivi-Evaluation (C/CISE) des différents départements avec l'aide du chef Service de la Banque de Données Intégrée (BDI), le Représentant de l'Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique (INSAE), le Directeur de la Programmation et du Suivi Evaluation (DPSE) et ses colla-

borateurs ainsi que les points focaux des différentes directions de la DG Eau.

Au terme de cet atelier, une formule mathématique a été retenue pour calculer désormais le taux de desserte :

Taux de desserte d'une localité = $\frac{MIN [pop.tot.localité (a-b) * 250 + c * 12]}{pop.tot.localité}$

Avec a = nombre de points d'eau fonctionnels (non en panne et non déclassés),

b = nombre de points d'eau en situation de doublon (dans les écoles, les centres de santé...)

c = nombre de branchements SONEB

Par ailleurs plusieurs recommandations ont été prises et visent notamment à achever l'état des lieux des localités par la DG Eau dans tous les départements ; commanditer une étude sur les PEA privés, de manière à examiner la faisabilité de la prise en compte des PEA privés pour le



A. S. SODOKIN

calcul du taux de desserte, sur la base d'une typologie basée sur la qualité de l'Eau et la reconnaissance légale de ces PEA privés. Enfin, il a été recommandé l'organisation d'un atelier de calcul du taux de desserte en milieu urbain et l'organisation conjointe d'une rencontre technique annuelle entre la DG-Eau et la SONEB pour le calcul du taux de desserte national sur les bases décidées par le présent atelier.

L'atelier a pris fin avec une grande satisfaction des participants qui ont souhaité la pleine collaboration de toutes les structures impliquées, notamment la SONEB, pour un aboutissement satisfaisant de la phase calculatoire.

Adrien S. SODOKIN
DPSE- DGEau

Actualité

Valorisation intégrée d'ouvrage d'AEP dans la commune de Lokossa

Le PNE-Bénin expérimente une démarche de valorisation intégrée du forage artésien de Tinou-Hounsa

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Triennal (2008-2010) Multi Year Program (MYP) ou Programme multi annuel exécuté dans les départements MONO-COUFFO, le PNE-Bénin ensemble avec les Autorités des communes de Lokossa et les communautés à la base, a conduit en 2010 un processus de promotion de la GIRE qui a abouti à la mise en place d'un Organe Local de l'Eau.

Après une étude diagnostique de faisabilité socio hydroagricole dans le village de Tinou et plus précisément dans le hameau Tinou-Hounsa, le PNE Bénin ensemble avec la Commune de Lokossa a facilité la réhabilitation du forage artésien de la localité, la réhabilitation de l'aménagement hydro agricole en place (construction de canalisation secondaire pour la riziculture, la construction de bassin de collecte de l'eau du forage pour le maraîchage) et la réalisation d'un mini réseau d'eau potable. Ainsi, actuellement l'ouvrage fait aujourd'hui l'objet de quatre usages dans une ambiance de concertation continue des différentes parties prenantes concernées. De même, il a contribué à la structuration des usagers de la ressource en des groupements d'intérêt économique de maraîchage et de pisciculteurs. Il a aussi redynamisé le groupement

des riziculteurs et contribué au côté du service technique de la mairie au choix des potentiels délégataires pour la gestion communautaire de l'eau du forage artésien.

Ces différents groupes d'usagers ont bénéficié de deux sessions de formation : l'une sur la vie associative et la gestion des conflits et l'autre sur les techniques de production maraîchère et la commercialisation des produits agricoles. Ces actions ont permis d'identifier les leaders d'opinion des groupes d'usagers et des personnes ressources membres de l'Organe Local de l'Eau (OLE) qui est une plate forme d'échange entre toutes les catégories d'acteurs et d'usagers du secteur de l'eau au niveau local et qui sont supposés avoir un droit de regard sur la gestion du point d'eau et participer activement aux différents processus de prise de décision. Cet organe s'identifie



Atelier de formation des groupements d'intérêt économique (GIE)

à la structure de pilotage du processus de valorisation intégrée des ressources en eau de sa localité. C'est un nouveau dispositif organisationnel entrant dans le cadre juridique et institutionnel promu par la nouvelle loi portant gestion de l'eau en République du Bénin.

La mise en place de l'Organe Local de l'Eau dans le village de Tinou est donc une expérience pionnière au lendemain du vote de la loi portant gestion de l'eau au Bénin le 21 Octobre 2010.

Conforme à sa vision qui est de « Faire de l'eau l'affaire de tous » au Bénin à l'horizon 2025, le PNE-Bénin a associé, à toutes les étapes du processus de mise en place de l'OLE de Tinou, les acteurs des services déconcentrés de l'Etat, les ONG

d'intermédiation sociale, les autorités communales et locales, les groupes d'usagers et autres acteurs à divers niveaux du secteur de l'eau. Pour ce faire, il a organisé des campagnes de sensibilisation et le renforcement de capacité des Chefs Services Techniques (CST) de 08 communes du Mono et du Couffo dans l'optique d'une meilleure appropriation des principes de la GIRE au niveau local.

Notons que l'OLE de Tinou compte 17 membres, et est dirigé par un comité directeur de 5 membres désignés à l'assemblée générale constitutive du 09 novembre 2010.

**Armel M.C AHOSSI
(AT/ PNE-Bénin)**



Photo de famille des participants à l'Atelier de mise en place de l'Organe Local de l'Eau

La mission de l'Organe Local de l'Eau

L'Organe Local de l'Eau a pour mandat d'animer une plate forme d'échange, de concertation et de dialogue permanent entre les différents acteurs du secteur de l'eau au niveau local, pour la planification et la mise en œuvre des plaidoyers et des actions à mener dans le cadre de l'entretien, de la bonne gestion et de l'assurance de la durabilité des points d'eau de la localité de Tinou.

Tribune des Partenaires

Programmation communale des ouvrages d'AEP

LA SNV ACCOMPAGNE LES COMMUNES



Participants à l'atelier d'harmonisation de la méthodologie d'élaboration du PCEau à Parakou en janvier 2010

Depuis 2003, du fait de la décentralisation, les communes sont désormais responsables de l'élaboration de leur plan de développement économique et social. Elles ont de ce fait d'importantes responsabilités dans la promotion du développement à la base. Pour le secteur de l'eau, la loi dispose que la commune soit chargée aussi bien de la planification, de la programmation et de la réalisation des infrastructures hydrauliques que de la fourniture, de la distribution de l'eau potable aux populations en vue de leur assurer les meilleures conditions de vie. Cette disposition leur impose donc une programmation d'ouvrages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) basée sur des critères objectifs qui respectent les normes édictées par la stratégie nationale et qui assurent l'équité, la transparence et la couverture harmonieuse des besoins en eau potable des populations.

Dans l'optique de contribuer à une amélioration significative non seulement de l'accès à l'eau potable mais aussi aux infrastructures d'assainissement au Bénin,

le Gouvernement des Pays Bas a décidé depuis juin 2007 d'appuyer pour une période de 5 ans le Gouvernement du Bénin à travers le Programme Pluriannuel d'Appui aux secteurs de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA) qui comprend quatre composantes et doit s'exécuter selon des modalités qui renforcent l'approche programme, l'appui budgétaire, la décentralisation, les aspects genre, la réduction de la pauvreté et la gestion intégrée des res-

sources en eau.

Dans ce cadre, la SNV- Bénin, impliquée dans la composante N° 2 a comme responsabilité l'appui-conseil à la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), la Direction Générale de l'Eau DGEau et la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), à leurs services déconcentrés au niveau départemental (SEau : Service de l'Eau et SHAB : Service de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base) ainsi qu'aux communes. L'appui aux communes concerne principalement le renforcement de capacités en matière de Maîtrise d'ouvrage Communale (MdO-Communale) pour 16 communes que sont Bassila, Boukombé, Péhunco, Bembèrèkè, Kalalé, N'Dali, Nikki, Parakou, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou, Adjohoun, Aguégoués, Kpomassè, Ouinhi, Toviklin.

Pour atteindre les résultats escomptés, la SNV a organisé à Parakou en Janvier

2010, un atelier d'harmonisation de la méthodologie d'élaboration du PCEau. A l'issue de cet atelier, les élus communaux et les Chefs Service Technique (CST) des mairies ont acquis des connaissances théoriques et pratiques en matière de recrutement de consultants. Ce qui a permis à chaque commune, après dépouillement et analyse des offres, rédaction des procès verbaux de dépouillement et d'analyse des offres, et contractualisation avec les consultants, de recruter un consultant pour l'accompagner à élaborer sa programmation communale en eau potable (PCEau).

Ainsi, la SNV a appuyé ces communes à élaborer leur programmation en approvisionnement en eau potable (AEP) à travers la mise à leur disposition de ressources financières.

**Bernadette KIWALLO
& Mouftaou GADO,
SNV-Bénin**

Les activités de la SNV dans le processus

En raison des contingences de temps et pour accélérer le processus, la SNV a dû élaborer les dossiers d'appel d'offres et lancer l'appel à candidature pour le compte des communes. Outre cette activité, elle a élaboré et signé avec chaque commune différents contrats de mise à disposition de fonds pour le paiement des prestations de services des consultants chargés de faciliter le processus de programmation communale en AEP d'une part, et la prise en charge des participants aux ateliers relatifs au processus de programmation communale en AEP d'autre part. Elle a également pris part aux ateliers de cadrage et de lancement du processus organisés par les consultants dans les communes avec les acteurs communaux. Mais avant ces ateliers, elle a organisé un atelier d'harmonisation de la méthodologie d'élaboration du PCEau de concert avec la DGEau et les SEau au profit des parties prenantes au processus à savoir les consultants, les élus locaux et agents communaux, les ONG locales d'intermédiation sociale.

Conseils et Innovations



DEFINITION DU CONCEPT ECOSAN

L'assainissement écologique (ECOSAN) est une approche qui considère les déchets comme des ressources valorisables. Les nutriments contenus dans les excréta humains sont valorisés à travers une réutilisation saine comme fertilisants dans l'agriculture.



FONCTIONNEMENT ET UTILISATION

- ♣ Les latrines ECOSAN permettent la dérivation des urines et des matières fécales.
- ♣ Les matières fécales sont émises dans les fosses et les urines sont recueillies dans un bidon.
- ♣ Les fosses sont utilisées de manière alternante. Quand l'une est en service, l'autre est fermée.
- ♣ Les plaques chauffantes assurent la déshydratation rapide des matières fécales
- ♣ Les cheminées de ventilation permettent l'aération de la fosse
- ♣ L'utilisation de cendre, de sciure ou de terre après chaque défécation

PRINCIPES

L'assainissement écologique vise essentiellement :

- ♣ La protection de l'environnement et de la santé
- ♣ La séparation des flux
- ♣ L'hygiénisation des excréta
- ♣ La réutilisation agricole des excréta hygiénisés



DESCRIPTION DES LATRINES

Les différentes parties des latrines ECOSAN sont:

- ♣ la fosse ;
- ♣ la plaque chauffante;
- ♣ la cuvette permettant une déviation de l'urine;
- ♣ la cheminée de ventilation ;
- ♣ le dispositif de collecte des urines.
- ♣ la superstructure ;



AVANTAGES

- ♣ Cadre de vie sain et propre
- ♣ Récupération des urines et fèces comme engrais;
- ♣ Diminution des coûts de fertilisation et possibilité d'augmentation des rendements.
- ♣ Stockage sûr des excréta et limitation de la propagation des maladies
- ♣ Réduction des odeurs;
- ♣ Facilité de construction hors sol;
- ♣ Protection de la nappe phréatique



URINE HYGIENISEE

COUT DES LATRINES

Variable selon l'option, le milieu et les matériaux utilisés

Cotonou
01 B.P : 4392 R.P Cotonou
TEL/ FAX : (229) 21 31 10 93
Email: crepabenin@yahoo.fr

Antenne Parakou
BP 1199 Parakou
Tel : (229) 23 61 33 25
crepaparakou@yahoo.fr



ENGRAIS NPK

Conseils et Innovations

Visitez le site du PNE- Bénin :

www.gwppnebenin.org

Pour mieux le connaître

Notre Vision : « Faire de l'eau, l'affaire de tous »



MEILLEURS VŒUX 2011

Le Réseau Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'année 2011

et vous remercie pour votre soutien grandissant au développement des activités du PNE-Bénin en vue de la construction d'un environnement favorable à l'effectivité de la mise en œuvre de la GIRE au Bénin

Le Secrétariat Exécutif